



Protocole sanitaire à destination des familles de l'Ecole Notre Dame - Questembert

Protocole rédigé à partir du « Protocole sanitaire des écoles maternelles et élémentaires » - Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse du juillet 2021

Mise à jour – 30 août 2021

Au cours de la précédente année scolaire, l'école a accueilli les élèves pour un enseignement en présence la totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict, l'application des gestes barrières et l'implication de tous durant cette pandémie.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère a établi une **gradation** comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Pour cette rentrée 2021, au 2 septembre, le niveau 2 est déclenché.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures. **La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.**

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans le **respect des gestes barrières** (explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

Vous vous **engagez** à ne pas mettre vos enfants à l'école **en cas de fièvre** (38 °C ou plus) ou en cas **d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19** chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque **ne doivent pas se rendre dans l'école** (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le secrétariat.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments n'est pas interdit mais limité au strict minimum. Il doit se faire **après nettoyage et désinfection des mains**. Ils doivent **porter un masque** de protection et **respecter une distanciation physique d'au moins un mètre**.

Les **gestes barrières** rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



Le **lavage des mains** doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque : pour les élèves de maternelle, le port du masque est proscrit. Pour les élèves **élémentaires**, les modalités sont les suivantes :

• **niveau 1 / niveau vert** : les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

• **niveau 2 / niveau jaune** : le **port du masque est obligatoire pour les élèves élémentaires** (dès le CP) **dans les espaces clos et en extérieur** (population générale respectée à Questembert)

• **niveau 3 / niveau orange** : le **port du masque est obligatoire pour les élèves élémentaires** (dès le CP) **dans les espaces clos et en extérieur**.

• **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école.

Brassage des élèves :

• **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;

• **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

• **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la **restauration**.

• **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La **distanciation physique** doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux). A l'école **maternelle**, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves **élémentaires**, le principe est la **distanciation physique d'au moins un mètre** lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.



Accueil parents et élèves	<p>Matin (8h30-8h45) Accès : Portail rouge et portail gris (parking plateau)</p>	<p>Tous les élèves doivent se rendre en classe dès leur arrivée l'école.</p> <p>Les accompagnateurs des TPS, PS et MS peuvent conduire les enfants jusqu'à la porte de la classe.</p> <p>Les accompagnateurs des GS de Pascale peuvent conduire les enfants jusqu'à l'entrée du bâtiment E.</p> <p>Les accompagnateurs des GS de Florian peuvent conduire les enfants jusqu'à la porte donnant sur l'extérieur.</p> <p>Les accompagnateurs des élèves du CP au CM2 pourront entrer de manière exceptionnelle sur la cour. Les élèves se rendront en classe de manière autonome.</p>
	<p>12h Accès : portail rouge du haut uniquement <i>(Portillon "cantine" strictement interdit)</i></p>	<p>Les accompagnateurs des maternelles attendent à l'entrée du bâtiment de la classe de leur enfant.</p> <p>Les accompagnateurs des élèves du CP au CM2 attendent sur la cour.</p>
	<p>13h20 Accès : portail rouge uniquement</p>	<p>Accueil des élèves sur la cour</p> <p>Les accompagnateurs des maternelles peuvent conduire les enfants sur la cour.</p>
	<p>16h30 Accès : portail rouge et gris (parking)</p>	<p>Les parents peuvent entrer sur la cour à l'ouverture du portail.</p> <p>Les accompagnateurs des maternelles entrent dans le bâtiment de la classe de l'enfant.</p> <p>Les accompagnateurs des élèves du CP au CM2 attendent sur la cour.</p>
Réunions de classe	<p>Un seul parent pourra assister à la réunion. Les enfants ne sont pas présents.</p> <p>Merci de respecter les gestes barrières : nettoyage et désinfection des mains, port du masque de protection et respect d'une distanciation physique dans la mesure du possible.</p>	
En classe	<p>Chaque enfant doit prévoir sa propre gourde ou petite bouteille d'eau. Les enfants doivent être autonomes avec leurs vêtements et leurs chaussures (à scratches par exemple)</p>	
Anniversaires	<p>Les bonbons et boissons sont interdits. Les gâteaux faits maison ne seront pas autorisés ; préférez les gâteaux « industriels ».</p>	

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école Notre Dame vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.